



## Huissier / personne n'ayant jamais habiter chez moi

Par **jlo93**, le **02/03/2012** à **00:03**

Bonjour,

J'ai reçu une lettre d'un huissier qui me reclame 1.600 € pour une personne qui n'a jamais habité chez moi et qui porte le même nom de famille.

Ex. : M. Jilsen XXX habitant chez Jose xxx (mon nom),

Mais moi, Jose, je ne connais pas cette personne et je n'ai hébergé personne portant ce nom chez moi.

De plus, je n'habite plus à cette adresse, c'est mon père qui y habite.

Que faire ? cela ressemble à une arnaque.

Par **Tisuisse**, le **02/03/2012** à **07:05**

Bonjour,

Etes-vous certain qu'il s'agit bien d'un huissier de justice ? Ne s'agirait-il pas d'une officine de recouvrement car le procédé ressemble fort à leurs méthodes. Commencez par faire cette vérification.

Par **pat76**, le **02/03/2012** à **18:40**

Bonjour

C'est une lettre simple que vous avez reçue, alors n'en tenez pas compte et ne répondez même pas au huissier, si huissier il y a.

Il est de votre département?

Vous pouvez nous communiquer les coordonnées de ce huissier?

Par **jlo93**, le **03/03/2012** à **01:05**

jean claude BORDIER  
2 rue des gladiateurs  
le mans

j'ai verifiier il existe sur les page jaunes  
faut il que je l'appelle lundi a votre avis

Par **Tisuisse**, le **03/03/2012** à **06:52**

Les "pages jaunes" confirment qu'il s'agit bien d'un huissier de justice.

La lettre étant envoyée en courrier simple, vous avez 2 solutions :

- soit ne pas répondre et attendre la suite des événements,
- soit le contacter, aller le voir en son étude, et lui demander le contrat prouvant que cette personne était bien domiciliée chez vous et que vous, vous étiez porté "caution solidaire" de cette personne.

En attendant, puisque vous avez le nom et le prénom de cette personne, cherchez donc dans les "pages blanches" si vous la retrouvez (adresse, téléphone).

Par **pat76**, le **03/03/2012** à **15:21**

Bonjour Tisuisse

Le huissier existe mais il est du MANS (72) et jlo ets dans le 93. Donc le huissier du MANS n'est pas compétent territorialement et devra transmettre le dossier à un confrère de la Seine Saint Denis.

Par ailleurs comme la lettre reçue est simple, il est inutile de répondre.

Il sera temps pour jlo93 de revenir sur le forum quand un huissier du lui adressera une lettre recommandée.

Pour l'instant je préconise le silence.